



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 9 décembre 2019

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Sébastien Bise

Présences: Bersier Louis, Berthoud Corinne, Bise Sébastien, Brülhart Jonas, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Christina Darcey, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Morax Pierre, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rapo Philippe, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusé : Balestra Raphaël

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le président souhaite la bienvenue à cette 13^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Le président est content de retrouver les gens si nombreux dans cette salle ce soir. Tout d'abord, il tient à féliciter Mme Valérie Piller Carrard pour sa réélection au Conseil national. Mme Piller Carrard s'excuse pour ce soir, mais sera parmi nous lors de l'assemblée du Conseil général du mois de mars 2020. Le président est convaincu que Mme Piller Carrard continuera à défendre les intérêts de notre si beau canton de Fribourg sous la coupole à Berne.

Le président tient à adresser ses plus cordiaux remerciements à tous ses concitoyennes et concitoyens qui se sont donnés de la peine de décorer leur maison pour ces fêtes de fin d'année.

Parallèlement, il remercie les familles qui ont accueilli les St-Martialis chez eux lors de la fête des vendanges 2019. De plus, certains l'ont probablement lu dans le Cheyres-Châbles Info ou sur les réseaux sociaux, le comité du jumelage organise une séance le mercredi 11 décembre à 19h00 à la grande salle de Cheyres. L'objectif est de recenser les inscriptions pour la sortie du 20^{ème} anniversaire à St-Martial les 12-13 et 14 juin 2020.

En préambule de cette séance, le président adresse ses plus chaleureux remerciements pour l'engagement dans de nombreuses fonctions communales, il a toujours su apporter des solutions à de nombreuses questions liées aux affaires communales. M. Patrick Pillonel a décidé de se retirer du CG le 7 octobre dernier afin de faire plein de choses qu'il aurait tant souhaité faire auparavant. Ensuite, le président salue la présence de M. Patrick Castioni qui reprend le siège de M. Patrick Pillonel. Il reste convaincu qu'il saura promouvoir et défendre les valeurs de notre population fusionnée avec vif intérêt. Il est très impliqué dans la vie politique et économique de la région Broyarde.

Le président demande de remercier ces deux personnalités sous un tonnerre d'applaudissement.

La partie officielle devant débuter, le président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Afin de faciliter le travail des scrutateurs, le président demande aux Conseillères et Conseillers généraux, lors des votes, de lever les mains et de les garder levées jusqu'à son signal.

Le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 15 novembre 2019, par affichage au pilier public, par tout-ménage, par publication dans la Feuille Officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : Mme Christina Darcey, MM. Philippe Pillonel et Sébastien Poretti.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 29 Majorité : 15 Quorum atteint

Est excusé : M. Raphaël Balestra

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président relève que le Conseil communal est au complet.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 octobre 2019
2. Réparations des routes communales (rue du Four et Communeau) village de Châbles, avec crédit y relatif
3. Budgets 2020
 - 3.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 3.2 Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière
 - 3.3 Vote final du budget de fonctionnement
 - 3.4 Budget d'investissements : rapport de la commission financière
 - 3.5 Vote final du budget d'investissements
4. Approbation du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles
5. Informations du Conseil communal
 - 5.1 Mise en place d'une zone 30 km/h – secteur Cheyres
 - 5.2 Informations sur les berges et les ports
 - 5.3 Divers
6. Informations du Conseil général
 - 6.1 Rapport de la commission de bâtisse – ferme communale
 - 6.2 Divers
7. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Réponse positive du président, il souhaite ajouter un point au tractanda de ce soir, à savoir sous le point 5 ; élection d'un(e) membre à la commission financière.

Aucune remarque n'ayant été formulée à ce sujet, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée pour cette modification du tractanda.

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda modifié.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda modifié est approuvé par 29 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 7 octobre 2019

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 octobre 2019 est approuvé par 29 voix.

Le président remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Réparations des routes communales (rue du Four et Le Communeau) village de Châbles, avec crédit y relatif

Êtes-vous d'accord sur l'entrée en matière ? Levée de main d'un Conseiller général.

Le président reformule donc sa question : *avez-vous des remarques concernant l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, les Conseillers et Conseillères généraux qui acceptent l'entrée en matière du point 2 du tractanda lèvent la main.*

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

L'entrée en matière du point 2 du tractanda est acceptée à l'unanimité.

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Nous faisons suite:

- *Aux réclamations de bordiers sur l'état des infrastructures communales dans le village de Châbles*
- *Aux observations lors de l'établissement du millefeuille de cet été (feuille de route du réseau routier communal)*
 1. *De l'entretien simple*
 2. *Sous la conduite du responsable technique M. Romain Cuany*
 3. *Une procédure de gré à gré, 3 offres reçues*

La réalisation est prévue mi-avril 2020

Répartition des coûts du projet

- | | | |
|-------------------------------|-----|-----------|
| • Lot 1 (Four) | CHF | 17'497.00 |
| • Lot 2 (Le Communeau) | CHF | 37'050.00 |
| • L'installation de chantier | CHF | 3'200.00 |
| • Les divers et imprévus (5%) | CHF | 3'000.00 |

Total TTC (y compris TVA 7.7%) CHF 66'000.00

En conséquence, le Conseil communal propose de valider ; la fiche de projet, la remise en état du trottoir sur la rue du Four, la remise en état du chemin béton Le Communeau et la libération du crédit de CHF 66'000.00 TTC.

Le président remercie M. Cornioley et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, commission financière.

La commission financière s'est réunie en date du 19 novembre 2019 pour étudier cette demande. M. Christian Cornioley, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

Suite à des réclamations ainsi qu'à l'établissement du « millefeuille », des travaux sont à entreprendre rapidement pour un trottoir et un chemin à Châbles. Pour cela, trois offres ont été demandées. L'offre la plus complète et fiable sera retenue.

A noter encore que ce crédit ne faisait pas partie du budget d'investissements 2019 et que les travaux auront lieu au printemps 2020.

La commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 66'000.00 (TTC), financé par les liquidités communales.

Le président remercie M. Chanez et ouvre la discussion.

M. Louis Bersier

Le chemin du Communeau a une fonction mixte, il dessert une partie agricole et également une partie rurale. Avant que les villas soient là, c'était un chemin de remaniement. Ma remarque est de savoir si on pourrait toucher des subventions pour ce chemin en faisant la demande aux améliorations foncières ?

M. Christian Cornioley

La question sera posée, la démarche sera faite.

M. Philippe Rapo

Etant de la commission financière, j'ai approché ce projet de manière tout à fait positive. Le problème c'est pourquoi on vote des choses qui ne sont pas au budget ? Pour moi, c'est déplorable, à moins qu'il y ait quelque chose d'extrêmement urgent. Il y a assez de choses qu'on met dans le budget à réaliser qui ne se sont pas réalisés sans faire voter des crédits hors budget alors que la réalisation se fera en avril. On va me répondre que cela devient urgent... il faudrait juste un petit peu prévoir.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit relatif aux réparations des routes communales (rue du Four et Le Communeau) village de Châbles, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 1 Abstention : 0

Le crédit relatif aux réparations des routes communales (rue du Four et Le Communeau) est approuvé par 28 voix.

3. Budgets 2020

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

3.1 Présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissement

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Bernard Pochon** pour la présentation de cet objet.

Le budget de fonctionnement tout d'abord, vous remarquerez qu'il y a eu des changements dans la présentation, le principal changement pour vous habituer à l'évolution du nouveau modèle comptable MCH2 (en accord avec la commission financière) :

- Dans la 2^e colonne, vous trouverez les nouveaux numéros de comptes en vigueur dès 2021*
- En jaune, les nouveaux comptes obligatoires avec MCH2 comme les cotisations pour allocations familiales, les cotisations perte de gain maladie ainsi que la séparation des frais liés au patrimoine administratif et au patrimoine financier.*

Ces modifications n'ont pas d'impact financier pour la commune et vous seront utiles pour la comparaison du budget 2021 avec le présent budget.

Sinon deux exigences de la commission financière, à savoir un budget équilibré et que les nouvelles dépenses de plus de CHF 20'000.00 soient présentées en investissement. Les budgets ont été réalisés selon les comptes 2017-2018, d'après l'état des comptes en septembre 2019, d'après le budget 2019 et d'après les communications des charges liées. Le budget 2020 est en augmentation avec des charges qui augmentent de plus de CHF 145'000.00 (1.38 % d'augmentation) et avec des revenus qui augmentent de CHF 207'000.00, avec à peu près 2 % d'augmentation, le budget se montant lui à CHF 10'700'000.00. Vous avez pu voir sur le document la présentation comptes par comptes.

En ce qui concerne les charges liées nettes, elles sont en augmentation cette année, comme les années précédentes, de CHF 97'363.60, ce qui représente 2.37 %. La principale augmentation est l'arrivée des intérêts et l'amortissement pour l'EMS Les Fauvettes qui a été terminé cette année et puis un rééquilibrage qui est en notre faveur concernant la péréquation financière suite à la modification de la loi sur l'imposition des entreprises. Toujours par rapport aux charges liées, nous remarquons que depuis 2017, elles ont augmenté d'un peu moins de CHF 400'000.00.

Pour le budget d'investissements 2020, il y a tout d'abord des reports. Ce sont des investissements qui sont en cours de réalisation qui ont déjà reçu l'approbation du Conseil général; le réaménagement du ruisseau de la Croix, l'étude stratégique des infrastructures, la participation syndicat AF Yvonand et la rénovation de la ferme communale. Ces différents crédits représentent CHF 3'865'829.00 du total du budget d'investissement proposé.

Il y a des investissements que nous n'avons pas présentés en 2019 repris en 2020, il s'agit :

Culture et loisirs : chemin pédestre de Cheyres-Châbles, place de jeux de Châbles.

Transports et communications : éclairage public Cheyres-Châbles, divers projets de routes (millefeuille), chemin d'accès de la ferme communale et les véhicules de l'édilité.

Ports : étude de réfection de la digue, râtelier canoës, paddles et planches, l'éclairage de la Sarcelle, la gestinergie et la passerelle Pointus-Crevel.

Protection et aménagement de l'environnement : étude de mise en œuvre PIEP, les séparatifs Mussillens-Chapelle et les compacteurs communaux.

Finances et impôts : changement du chauffage de la grande salle de Cheyres.

Ces budgets d'investissements se montent à CHF 5'620'794.55.

Le président remercie M. Pochon.

3.2 Budget de fonctionnement : rapport de la commission financière

Le président donne la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

La commission financière s'est réunie en dates du 19 et du 20 novembre 2019. Monsieur François Guerry, Boursier communal, et Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous ont accompagnés durant la première soirée afin de parcourir toutes les rubriques contenues dans la présentation du budget de fonctionnement 2020.

Afin d'anticiper l'introduction des normes comptables MCH2, les comptes sont présentés avec une colonne supplémentaire nous permettant de nous familiariser déjà avec les changements à venir, dès 2021. Les principaux points d'intérêt et les principales variations ont été signalées en orange, avec les commentaires y relatifs.

Le budget 2020 présente un résultat équilibré, avec un gain escompté de CHF 1'938.80. Il répond dans son ensemble aux attentes de la Commission financière.

Nous tenons à remercier le Conseil communal et le boursier communal pour le travail réalisé. Nous avons pu constater un travail de fond, une qualité certaine et des efforts d'optimisation en cours.

La Commission financière a décidé de donner un préavis favorable au budget de fonctionnement 2020.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Philippe Rapo soulève qu'il y a un petit problème sur la marche à suivre ; M. Pochon a présenté le budget d'investissement et la discussion est ouverte sur le budget de fonctionnement.

M. Bernard Pochon explique qu'il a présenté les budgets d'investissements et de fonctionnement ensemble, ensuite il y a le rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement et les questions sur le budget de fonctionnement sont pour maintenant.

Le président ouvre la discussion concernant le budget de fonctionnement.

M. Louis Bersier

Une question concernant le compte 750.314.0 travaux de conservations et endiguement, un crédit d'étude afin d'éviter un débordement du ruisselet en haut des Coûtes, je demande une information par rapport à cela.

M. Bernard Pochon

Le ruisseau des Coûtes déborde régulièrement sur la route du même nom, pour les travaux il y a un crédit d'étude qui est prévu. Comme toute la zone est très humide, il faudra réaliser des travaux qui fassent exactement ce que l'on désire, afin qu'il n'y ait plus ce débordement continu sur le chemin des Coûtes.

M. Christian Cornioley ajoute techniquement que ce problème a déjà été signalé au chemin des Grèves. Ce ruisseau entre dans les grilles d'eaux claires et il faut un regard expert pour savoir comment traiter en amont cette problématique.

M. Louis Bersier a tout de même une remarque à faire.

Lors des travaux du chemin des Grèves, on s'était penché sur ce problème-là et maintenant en haut du chemin de Vaularbel, il y a une tranchée filtrante qui a été faite. On parle du ruisseau des Coûtes, il s'agit du ruisseau de Vaularbel, sur la carte des dangers, ce ruisseau tente à déborder jusqu'en bas, il traverse la route cantonale et lors de la construction des maisons « Gassmann », une close dit qu'il doit y avoir des mesures de protection. Dans le cadre du bureau où je travaillais, une étude a été faite, c'est pour cela qu'il faudrait peut-être en discuter avant d'entreprendre des travaux tout en haut, il suffirait d'intervenir au sud de la ligne de chemin de fer pour faire un fossé pour la collecte des eaux pour éviter ces débordements.

M. Christian Cornioley ajoute qu'il s'agit de deux problématiques différentes.

On remet la terminologie correcte, il s'agit du ruisseau des sources de Vaularbel, mais il y a deux problématiques. Lorsqu'il gèle, il y a du gel sur la route et ce n'est pas en faisant une digue que cela va régler notre problème de gel sur la route. Ces deux problèmes seront réglés séparément.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

3.3. Vote final du budget de fonctionnement

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget de fonctionnement 2020, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté par 29 voix.

3.4 Budget d'investissements : rapport de la commission financière

Le président donne la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la présentation de son rapport.

Les 19 et 20 novembre 2019, la commission financière s'est réunie afin d'examiner le budget d'investissements 2020. Messieurs François Guerry, Boursier communal, et Bernard Pochon, Conseiller communal, étaient également présents et nous ont présentés le contenu du budget.

Sans les recettes escomptées, le budget 2020 prévoit des investissements pour un montant total de CHF 6.2 millions, dont CHF 3.8 millions (environ 60% du total) déjà acceptés pour la ferme communale. Nous avons également pris note du report en 2021 pour le changement du chauffage de l'école à Châbles.

Nous souhaiterions vous rendre attentifs au montant total des dettes car à fin 2018, celles-ci se montaient encore à CHF 16.5 millions. Actuellement, la capacité financière nous permet de tels investissements. Lorsque ces différents crédits passeront en votation, il sera important de considérer l'urgence et les besoins. En effet, parallèlement aux investissements, les charges liées augmentent sans cesse.

En finalité, la commission financière donne un préavis favorable pour le budget d'investissements 2020. »

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion sur le budget d'investissements.

M. Bernard Pillonel

Une question concernant le poste de l'éclairage public Cheyres-Châbles pour un montant de CHF 500'000.00. Je trouve que c'est un énorme montant pour de l'éclairage public et j'aimerais deux-trois précisions avant que cet objet soit passé l'année prochaine, parce que pour économiser CHF 500'000.00 il faudra bien des années pour économiser un montant pareil.

M. Christian Cornioley

360 points lumineux dans nos deux villages. Seul 1/3 est en LED. Ce n'est pas CHF 500'000.00 à sortir en un coup, mais l'idée c'est d'avoir un concept. Il faut savoir un point lumineux c'est un peu plus de CHF 3'500.00. A un moment donné, il faut se poser la question est-ce qu'on veut un patchwork comme aujourd'hui ou alors on installe des points lumineux LED, qui dépensent moins d'énergie (20 à 50 % de consommation en moins). Par exemple à Châbles, il y a 65 points lumineux qui sont éteints à partir de minuit. Aujourd'hui, nous avons des demandes d'éteindre certains secteurs sur Cheyres à partir de minuit. Actuellement, nous avons 240 points lumineux à remplacer et à passer au LED. Je pense que si nous arrivons à réduire de 50 % la consommation électrique cela doit nous motiver et bien entendu les CHF 500'000.00 ne seront pas sortis en une fois. Il y a aujourd'hui surconsommation avec les 2/3 non LED.

M. Bernard Pillonel

Merci pour ces précisions, je veux quand-même dire que la commission financière a posé la question à M. Guerry concernant la facture d'électricité pour l'éclairage public, il nous a dit que cela correspondait à CHF 17'000.00. Donc l'économie maximum qu'on pourrait faire, cela serait environ CHF 8'000.00 par année, donc ça augure bien quelques années pour amortir.

M. Christian Cornioley

C'est bien ce que j'explique, si on regarde que la partie économique, c'est compliqué, on reste encore à poser du sodium. En 2050, on devra réduire notre consommation d'énergie, là on doit savoir si on veut réduire ou pas notre consommation par rapport à l'éclairage. Il est vrai qu'aujourd'hui le calcul économique est compliqué.

M. Stéphane Rey

Merci pour les explications, j'aimerais savoir par rapport à ce projet la durée d'investissement, sur quelle période de temps il est prévu. Si cela se fait sur 5 ans, 10 ans. Sur quelle période de temps vous prévoyez de changer ces éclairages ?

M. Christian Cornioley

L'idée c'est sur la durée de vie. J'ai eu pas mal de discussions, vous avez eu une votation pour changer x points lumineux et quand aujourd'hui je regarde avec le Groupe E la durée de vie d'une ampoule, elle doit être remplacée tous les cinq ans. Remplacer une ampoule qui fonctionne par du LED c'est comme à la maison, vous attendez qu'elle soit fichue avant de la remplacer. Le problème avec des raisonnements comme cela, on fait que de remplacer des ampoules sans passer par du LED, donc à un moment donné, il faut changer. Je dirais donc comme cela à première vue cinq ans, je pense que c'est le chiffre idéal, mais il faut un concept. Avec M. Guerry on s'est posé la question si on n'a pas trop de points lumineux, on a vu qu'au chemin des Grèves on en a rajouté, sur le giratoire on en a rajouté. Il faut se poser la question à l'inverse si on ne peut pas en supprimer ; il y a des obligations sur certains endroits, notamment aux carrefours et sur les passages piétons.

Aujourd'hui, je pense que nous ne pouvons pas foncer tête baissée sans avoir un concept de consommation, d'investissement, est-ce qu'on coupe ou pas la nuit. Par exemple, en Crevel, on vient de réduire il y a deux mois de 20 % avec vraiment des paliers. Les LED permettent de faire des réductions par palier. Pour répondre à la question, on imagine cinq ans.

M. Stéphane Rey remercie M. Cornioley pour sa réponse et a encore deux remarques.

Je tiens à préciser au Conseil communal que ces technologies, notamment les LED, que les durées de vie de ces LED sont très courtes. Si l'idée du projet est de standardiser notre éclairage, plus on s'étale sur le temps, vous allez être confrontés à l'obsolescence du produit donc vous allez commencer à changer les luminaires et vous n'aurez pas terminé le projet que ces sources seront obsolètes. C'est une réalité qui touche ces engins. Ma remarque concerne les économies d'énergie, je pense que si on veut être exemplaire et faire des économies d'énergie, on devrait plutôt se concentrer sur les gros consommateurs qu'on a, je n'ai pas les chiffres en tête, mais si je prends les consommations de mazout qu'on a dans la commune, c'est exorbitant. Donc, il y a un projet de remplacement de chauffage sur la grande salle de Cheyres, je pense qu'il faudra prévoir en priorité d'autres projets plus importants notamment sur Châbles, les bâtiments communaux où l'on a des consommations de mazout qui sont exorbitantes.

M. Philippe Rapo

Je reviens vers toi Christian, c'est intéressant car hier soir sur la TSR, il y avait une émission sur les LED, l'obsolescence des LED, ce qui était intéressant c'est qu'ils ont annoncé que dans les communes où ils étaient passés au LED, ils avaient une tendance à augmenter la lumière. Cela faisait une pollution lumineuse qui était excédentaire. Donc c'est quand-même intéressant de voir qu'on croit faire des économies, mais il y a la pollution lumineuse qui n'est pas bien pour les animaux, ce n'est justement pas une bonne chose ces LED. La deuxième chose, c'est que je rejoins tout à fait M. Stéphane Rey en disant que ces CHF 500'000.00 sont absolument mal placés sur l'année 2020 quand on sait les besoins qu'on a pour l'école de Châbles pour rénover le chauffage, on repousse ça en 2021, c'est juste une histoire de mettre les priorités aux bons endroits.

M. Christian Cornioley relève que les remarques sont claires.

M. Yves Chanez

Je reviens justement sur le chauffage à Châbles, il me semble qu'il y a une date de péremption sur ce chauffage qui a déjà été repoussé une fois, donc je ne sais pas jusqu'à quand vous pouvez garder ce chauffage.

Mme Krisztina Prébandier

Cela a été repoussé pour deux raisons, la première en raison d'une étude pour relier le chauffage à la ferme communale, il y aura prochainement une décision de la part de la commission de bâtisse et deuxièmement, on attend les résultats des stratégies d'évolution des infrastructures communales. On va faire le plus vite possible.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

3.5 Vote final du budget d'investissements

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le budget d'investissements 2020, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 2 Abstention : 0

Le budget d'investissements 2020 est accepté par 27 voix.

4. Approbation du règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc** pour la présentation de cet objet.

Il semblerait que ce règlement scolaire n'a pas fini de faire bouger les assemblées et j'espère que cette fois se sera la dernière. Plusieurs modifications et mises à jour de la loi scolaire cantonale ont eu lieu depuis 2017, vous en avez eu écho puisqu'on devait à chaque fois courir après les lois pour les mettre à jour. En 2017 date de l'arrêté du Tribunal fédéral qui imposait à toutes les communes de Suisse d'assurer la gratuité des camps, des sorties et des fournitures scolaires, pour les élèves jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Nous en avons tenu compte dans notre règlement scolaire, mais il y a eu encore des ordonnances qui ont été apportées le 24 septembre 2019 et ces ordonnances devaient être intégrées à notre règlement ce qui fait qu'on les a intégrées et on vous donne cette fois un règlement, qui je l'espère, tient compte de toutes ces ordonnances édictées et en espérant que les choses se stabilisent un peu. Pour notre commune cela n'a aucune incidence financière, donc c'est vraiment des détails et de formules agréées par les services cantonaux. Une chose a été rajoutée sur la demande c'est l'article 2, le fait que la commune ne peut pas fixer le prix des repas que les élèves prennent hors famille, en l'occurrence c'est pour l'AES, que ces prix ne doivent pas dépasser CHF 16.00, ce qui est de loin pas notre cas dans notre cercle. Une autre modification concerne la participation des familles qui désireraient que leur enfant suive l'école dans un cercle scolaire permettant l'enseignement dans une autre langue, si un élève d'ici souhaiterait suivre un cercle scolaire de langue allemande, soit ailleurs dans le canton de Fribourg ou dans la ville de Fribourg. Et là on pourrait demander une participation accrue à celle qui est actuellement le cas, les chiffres sont mis à l'article 6, on pourrait demander CHF 3'000.00/élève par année scolaire et si cette école est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum CHF 5'000.- par année.

Le président remercie Mme Rosset Blanc et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement scolaire de la commune de Cheyres-Châbles est accepté par 29 voix.

5. Election d'un(e) membre à la commission financière

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

En remplacement de M. Patrick Pillonel, le bureau a reçu la candidature de Mme Jeanne Antide Pillonel qui, pour rappel, a déjà fonctionné dans cette commission jadis. Le président est certain qu'elle amènera de son expérience et ses compétences multiples dans cette commission.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Ce n'est pas le cas, le président propose à l'assemblée d'applaudir Mme Pillonel pour son élection à la commission financière.

Applaudissements.

6. Informations du Conseil communal

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

6.1 Mise en place d'une zone 30 km/h – secteur Cheyres

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Cela fait des années que l'on parle d'une zone 30 km/h et nous sommes à bout touchant. Nous allons partager avec vous les discussions, suite au travail fait en interne. Avant de commencer, il faut faire une distinction entre deux choses ; limitation de vitesse à 30 km/h et zone de 30 km/h. Une zone de 30 km/h est constituée de tronçons de routes où les activités riveraines sont privilégiées par rapport à la circulation ; des mesures de limitation de vitesse rappellent que celle-ci est fixée à 30 km/h maximum. Il faut bien faire ce distinguo entre une limitation de vitesse à 30 km/h et une zone 30 km/h.

Petite info : « Le canton de Fribourg lance un projet pilote de réduction de la vitesse à 30 km/h sur les routes cantonales dans deux localités, à Neyruz et à Vaulruz. L'objectif est de limiter les nuisances liées au bruit routier. Source : La liberté ».

Point de situation de l'avancement : la présentation à la commission d'aménagement est réalisée et la variante «M» a été retenue par le Conseil communal pour passer à l'étape suivante (mandat de projet) qui est cohérente avec le rapport Team+ et répond aux besoins actuels.

Reste à envoyer le projet au SPC pour une consultation et de proposer le projet au Conseil général du 16 mars 2020 pour une mise en œuvre au printemps 2020.

6.2 Informations sur les berges et les ports

M. Bernard Pochon

Je vais vous donner un rapport sur les projets sur les berges. Le 26 septembre dernier, nous avons rencontré le SEN, le Service des forêts et la Grande Cariçaie. Le but de cette rencontre était de trouver des solutions pour les projets et également d'établir des procédures, la rive est une zone avec un périmètre de protection (zone marécageuse, forêts, Grande Cariçaie, les paysages). Les procédures sont différentes qu'on se trouve sur une zone ou l'autre. Nous avons examiné

10 projets : chemin plage-Crevel, berges des Pointus, péniche, aménagement de la plage, rénovation des places à terre, râtelier, glamping, débarcadère, digue du grand port et port du Safari.

Projets abandonnés : la péniche avec possibilité d'avoir un commerce pour la location de paddle etc... cette demande est venue d'une personne privée. Malheureusement, la seule place où l'on pouvait installer cette embarcation se situe dans la zone marécageuse, donc c'est pratiquement perdu avant de commencer.

Projets reportés :

- L'installation d'un glamping sur la plage côté Yvonand, mais nous ne pouvons plus construire sur la plage, toute emprise au sol n'est pas acceptée. Nous avons donc décidé de demander l'avis à la population sous forme de sondage pour savoir si la population désire qu'on ouvre des structures d'accueil touristique comme le glamping, euro-relais ou autre, cela serait plus pour du tourisme de passage.
- Le débarcadère car nous voulions le mettre au bout de la digue, mais d'après les derniers renseignements pris, les tirants d'eau pour la société de navigation ne permettraient pas d'installer un débarcadère en bout de digue, mais on devrait faire encore 95 mètres dans le lac...

Projet Chemin plage-Crevel comporte deux secteurs, un secteur qui borne vraiment le lac, vous avez vu que le lac avance années après années, on peut estimer à 50 cm voire 1 mètre par année et la passerelle se retrouve maintenant au bord du lac et elle commence à être rongée par les vagues. Malheureusement, on ne peut pas faire de travaux contre l'érosion, ça c'est la Grande Cariçaie qui s'en occupe, mais ce n'est pas un secteur privilégié. Donc pour ce bout de passerelle nous allons simplement faire une réfection sommaire pour l'année prochaine. Et l'année prochaine, nous allons étudier la possibilité de déplacer cette passerelle de 15, 20 mètres à l'intérieur de la roselière, mais reste à voir le coût de ce déplacement.

Une autre partie entre la passerelle des Pointus et la plage à Clara, le chemin est très érodé. La seule possibilité qui est offerte dans ce secteur serait de construire une passerelle. Lorsque je vous présenterai le budget pour cette passerelle, il serait bien d'avoir une idée du coût de déplacement de l'autre passerelle.

La berge des Pointus : à l'entrée du port des Pointus, la rive gentiment s'érode et il n'y a bientôt plus de chemin. Nous avons, avec le Service des forêts, un projet qui part avec des caissons en bois et une rive végétalisée pour pouvoir maintenir ce chemin et cette digue. Cela serait réalisé sur les budgets de fonctionnement.

Aménagement de la plage : la possibilité d'aménagement d'un grill, une nouvelle arborisation pour apporter de l'ombre supplémentaire, une haie coupe-vent côté Yvonand du restaurant de la Sarcelle et une plate-forme dans l'eau pour s'amuser.

Les places à terre qui sont bien végétalisées, elles méritent donc une réfection avec du gravier.

Un râtelier, une structure qui permette de mettre les paddles, les canoës, les planches à voile pour éviter que ces embarcations soient partout au bord du lac. Ce râtelier serait installé sur une place à terre existante. Sera présenté dans le budget d'investissements 2020.

La digue du grand port n'a pas bien vieilli, elle devait se végétaliser et ne l'a pas fait. Actuellement, elle est en-dessous du niveau auquel elle devrait être. Il faut donc faire une réfection, pour ce faire

et afin qu'elle réponde au mieux aux vagues, nous vous présenterons un crédit d'étude par simulations.

Le port du Safari a la même problématique que le port des Pointus, c'est l'érosion et l'ensablement. Il y a des nouvelles solutions puisqu'il y a une commission qui a déjà étudié cela en 2012 et il existe des solutions ouvertes, entre autre avec les ports de Chevroux et de Gletterens, des solutions nouvelles, techniques qui valent la peine d'être vues et étudiées et c'est pour cela que le Conseil communal a décidé de la création d'un groupe de travail pour ces petits ports constitués de deux Conseillers communaux, trois Conseillers généraux, de deux utilisateurs des petits ports et notre responsable technique M. Cuany. A ce jour, une vingtaine de candidatures des utilisateurs des petits ports ont été reçues. Le groupe de travail sera donc nommé d'ici la fin de l'année.

En parallèle à cela, du nouveau sable sera remis à la plage dans le courant du mois d'avril 2020, ainsi qu'un dragage primaire au port du Safari.

Les défibrillateurs ont été installés, il reste encore un budget pour la formation des habitants. Dès demain matin, sur le site internet, un formulaire d'inscription sera disponible.

La séance d'information du Jumelage est mercredi 11 décembre à 19h30 et non pas 19h00.

Le dîner des Aînés aura lieu le dimanche 12 janvier 2020.

Le président remercie MM. Cornioley et Pochon.

6.3 Informations diverses

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole aux Conseillers communaux.

M. Pierre-Yves Dietlin

Si la séance de fin d'année est traditionnellement celle des budgets, c'est désormais aussi, depuis que le Conseil communal a décidé de communiquer les points forts de l'année, le moment de présenter son action et de constater s'il a bien travaillé et de quelle manière. Plus personne au sein du Conseil communal ne travaille seul sur ses dossiers. Entre deux et quatre Conseillers, plus selon l'importance et la complexité des dossiers sont impliqués dans l'élaboration de ceux-ci en collaboration régulière de l'ensemble du Conseil avant d'arriver à une décision finale. Nous sommes donc tous les sept concernés par ce rapport annuel chaque point fort portant un peu la marque de chacun et chacune, vous entendrez donc un « nous » pour l'ensemble du Conseil communal. Je veux remercier avec chaleur et sincérité chaque Conseillère et chaque Conseiller pour l'énergie mise dans le bon fonctionnement de son service et de son dicastère et pour les idées productives et de la bonne ambiance amenée chaque lundi soir.

Point fort no 1 - Etat des lieux des besoins existants et futurs en faveur des Seniors

Ça commence bien, me direz-vous... On n'a rien fait ! Deux raisons principales à cela. On a reçu tardivement le dossier complet du canton, volumineux et sans précision, une première présentation concrète ne nous a été faite que lors de la très récente assemblée des délégués de l'organisation médico-sociale de la Broye. Cette année, les enjeux dans le médico-social se sont clairement posés au niveau régional, et le comité, dont nous faisons activement partie, a été extrêmement sollicité sur les changements radicaux que nous avons approuvés cette année : étude et décision pour la

construction d'un nouvel EMS à Estavayer-le-Lac, regroupement des soins à domicile fribourgeois et vaudois, régionalisation complète du service de curatelle, et décision de reprendre l'entier de la gestion administrative et du personnel. C'est bien sur ces sujets qu'il fallait être présent cette année, tant les coûts globaux pèsent chaque année un peu plus sur notre budget.

Mais l'introduction du concept Senior+ dans notre commune n'est pas oublié, il sera à nouveau l'un des dix points forts de l'année prochaine.

Point fort no 2 - Concept de patrouilleurs scolaires sur la route cantonale à Cheyres

Là aussi, un bilan mitigé. Non pas faute de volonté de notre part, mais bien faute de répondant pour du bénévolat dans cette activité. Nous allons donc essayer de trouver des patrouilleurs rémunérés pour la prochaine rentrée scolaire, merci de nous avoir accordé un budget pour ce faire !

Point fort no 3 - Règlement d'aide pour soutenir les sociétés locales et associations

Voilà un sujet de satisfaction générale, fruit d'une très bonne collaboration entre les sociétés locales, le Conseil général et le Conseil communal. En ayant voté le budget ce soir, vous validez les aides et vous nous permettez d'écrire aux sociétés locales encore avant Noël et, suite à leurs retours, de verser les aides fin janvier-début février.

Point fort no 4 – Réorganisation de la voirie afin de respecter les normes et de dynamiser l'équipe

Là aussi, un grand sujet de satisfaction, même s'il n'est pas encore totalement terminé puisque nous nous attaquons dès l'année prochaine aux questions des machines et des véhicules. L'engagement de M. Guillaume Gomonet et son professionnalisme nous ont permis de changer complètement l'état d'esprit du personnel de la voirie. Je ne sais pas comment faire pour rester succinct, tant les changements sont nombreux :

- mise en place d'un plan de travail annuel, ce qui nous permet de gérer efficacement les heures supplémentaires saisonnières et le recours à des auxiliaires ;
- mise en conformité aux normes légales des habits et outils de travail ;
- mise à disposition de notre personnel d'un vestiaire et d'un local de pause dans des containers chauffés ;
- rangement complet et tri dans le local de la voirie. Vous avez eu deux fois l'occasion de le voir, de plus longs discours ne sont pas nécessaires, tant le changement est spectaculaire.

Point fort no 5 - Mise en conformité des limites parcellaires du caravaning

Nous avons trouvé une solution tout-à-fait satisfaisante pour la commune, et surtout indolore financièrement, en collaboration avec le géomètre cantonal. Pour faire simple et vulgariser, nous disposerons tout prochainement d'un cadastre informatisé des parcelles du caravaning, basé sur les plans originaux, qui fera foi au niveau du registre cantonal, mais pas du registre fédéral. Ce qui est important pour nous, c'est de pouvoir désormais s'appuyer sur des données officielles reconnues par le canton pour le calcul de l'indice d'utilisation.

Nous sommes évidemment conscients que la situation n'est pas totalement satisfaisante pour les propriétaires, mais ces derniers pourront sans autre faire officiellement rectifier leurs parcelles par un géomètre et une décision judiciaire en cas de désaccord avec leurs voisins. Nous parlons ici de différences minimes, de l'ordre de quelques dizaines de centimètres pour les cas les plus graves.

Pour les coûts des procédures nous sommes à CHF 1'500.00 pour un propriétaire.

Point fort no 6 - Investissement d'un camion de pompiers (tonne-pompe)

Nous n'allons pas revenir longuement sur ce point, qui a été largement débattu et présenté à cette assemblée. Par contre, il y a encore des points organisationnels à revoir avec le centre de renfort, la situation actuelle n'est clairement pas satisfaisante. Nous sommes en contact avec l'ECAB à ce sujet et nous espérons qu'à partir de l'année prochaine les choses iront mieux.

Point fort no 7 – Etablissement d'un plan de maintenance pour nos infrastructures portuaires

Un très gros travail de recensement et d'inventaire a été réalisé cette année. Nous disposons enfin d'une vision claire de la situation, tant au point de vue de l'état général des infrastructures que des contrats de maintenance liés. Ces sujets sont d'ailleurs très régulièrement débattus au sein du Conseil communal.

Bernard vient de vous parler que nous avons eu une importante vision locale avec le SEn et la Grande Cariçaie pour négocier les réfections, aménagements et utilisations des berges et de la plage. Deux épines dans le paysage :

- la digue à l'est du port principal n'est pas suffisamment efficace.
- la dégradation des petits ports se dégrade considérablement

Point fort no 8 - L'organisation communale évolue et s'articule selon 6 services

C'est peut-être la partie la moins visible, mais c'est assurément l'objet de notre plus grande fierté. De nombreux dossiers transversent aujourd'hui plusieurs dicastères. Cette nouvelle organisation nous permet de clarifier les travaux et responsabilités de chacun. Chacun au sein du Conseil communal, mais aussi et surtout chaque collaborateur concerné. C'est bien là à notre sens le plus positif : nous responsabilisons mieux nos collaboratrices et collaborateurs qui nous déchargent de plus en plus efficacement. Nous en profitons ici pour les remercier toutes et tous chaleureusement pour leur engagement et leur soutien bienveillant ! Heureusement, parce qu'il y a de plus en plus de travail, et toujours plus ardu. Le choix d'étoffer notre équipe, que vous avez salué et approuvé, était clairement le bon. Il ne serait plus imaginable de revenir en arrière.

Ne nous leurrions pas : la complexité grandissante des problèmes et le volume croissant du travail poussent de plus en plus vers les fusions. Seules une organisation performante et l'implication de collaborateurs qualifiés permettront de maintenir et d'assurer les meilleurs services à notre population, nous préservant de toute pression extérieure qui nous priverait d'un véritable choix politique.

Point fort no 9 - Elaboration d'un plan de subvention relative aux énergies renouvelables

Une petite déception de ne pas avoir pu vous présenter ce soir ce règlement, qui a fait l'objet de longues discussions animées et productives tant au sein de la commission d'aménagement que du Conseil communal. Rappelons que ce projet découle du plan des énergies que nous avons joint au dépôt de l'harmonisation du PAL.

La version que nous avons proposée ne convenait pas au SEn pour plusieurs raisons, tant formelles, ce qui est aisé à corriger, mais aussi sur le fond, et là-dessus nous maintenons fermement nos positions bien réfléchies. Nous sommes donc actuellement dans un match de ping-pong avec le SEn, la balle revenant malheureusement moins vite d'un côté que de l'autre...

Mais nous sommes confiants de pouvoir vous présenter le projet dès la prochaine séance.

Point fort no 10 - Projets liés aux routes communales afin d'améliorer la mobilité

Dernier point, également objet d'une belle satisfaction. Tous les chantiers ont été globalement bien maîtrisés, tant techniquement que financièrement. Et ceci malgré le passage de deux ou même quatre Conseillers communaux différents sur les projets. Autant dire que l'on peut louer le professionnalisme des entreprises adjudicatrices qui n'ont pas profité de la situation, bien au contraire.

La rue du Four et la route de Crevel ont donné l'occasion de débats publics fort intéressants et constructifs. Les nombreuses participations et les questions qui en sont ressorties nous montrent que les projets ne sont pas encore mûrs et qu'ils nécessitent d'autres réflexions de notre part.

Le rapport sera publié sur le site internet de la commune et nous annoncerons les points forts 2020 en début de l'année prochaine.

M. Christian Cornioley

Présentation du bilan du giratoire de la Condémine. J'ai présenté il y a deux semaines à la commission financière. Pour moi c'est important de revenir sur les objectifs visés du rond-point (2013)

- ✓ *Obligera naturellement les véhicules venant dans les deux sens de ralentir*
- ✓ *Un accès facilité à la déchetterie communale, avec une zone d'attente le long de la route du Ferrajo II, évitant les files d'attente dangereuses (côté centre)*
- ✓ *Fluidifier le trafic allant dans la zone artisanale, notamment le surplus de transport routier qu'il pourrait y avoir avec les nouvelles halles en fin de construction*
- ✓ *Un accès sécurisé pour les usagers de la route de Vaularbel sur la route cantonale, surtout que le trafic venant de Vaularbel et de la Condémine est devenu plus important depuis ces dernières années.*

La chronologie du projet - validation du crédit par le Conseil général => 2013

- *Demande du SPC (service des ponts et chaussées) => Berme de visibilité*
- *Convention d'utilisation du mur avec le propriétaire de la parcelle no 5374*
- *Mise en conformité du réseau d'eau potable par rapport au PIEP (plan des infrastructures d'eau potable)*
- *1^{ère} séance de chantier début des travaux 08/2018*
- *Fin des travaux 09/2019*
- *Présentation du bilan à la Comfin le 19.11.19*

L'aspect financier, la bonne nouvelle c'est qu'on est à plus 7 % par rapport au budget. Je rappelle CHF 765'000.00 au budget, on est arrivé à CHF 820'277.45, avec un dépassement de CHF 55'277.45. Des projets où on finit avec + 7% et qui débutent en 2013 j'en connais pas beaucoup, on ne va pas s'applaudir parce que les coûts on sait tous ce que c'est, mais on peut se regarder dans les yeux. Deux positions intéressantes dans les coûts, la première c'est le mur de soutènement, vous l'avez compris il n'était pas au budget, donc on se retrouve avec un mur de CHF 34'206.40, les emprises qui n'étaient pas prévues dans le projet, mais j'ai du mal à comprendre pourquoi elles n'avaient pas été chiffrées. La belle surprise, c'est la subvention de l'ECAB jusqu'en 2013 ; il subventionnait les nouvelles conduites, aujourd'hui plus, il subventionne uniquement les conduites qui ont un lien avec les hydrantes, donc nous avons pu bénéficier des CHF 17'142.70. Et puis la bonne nouvelle, c'est le forfait sur le génie civil où l'on avait au budget CHF 589'140.00 et on finit avec CHF 541'454.00, avec une différence de CHF 47'685.20. Donc il n'a pas fini à un million mais à CHF 820'277.45 avec + 7% et je le rappelle depuis 2013.

Passons maintenant au traditionnel bulletin météo, avec trois sujets spécifiques ce soir : l'eau potable, l'éclairage public et un bilan 2019.

Eau potable - ARRIBRU – Lettre du 8 novembre 2019

(réseau intercommunal de distribution d'eau potable)

Métabolites du Chlorothalonil dans l'eau potable, lors d'une analyse effectuée à l'automne 2018 par l'Office de la consommation du canton de Vaud (OFCO) dans le village d'Arrissoules. Il a été mesuré une concentration trop élevée d'un de ces métabolites.

Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide. Il est utilisé dans la culture des céréales, des légumes, de la vigne et des plantes ornementales.

(source : admin.ch)

Les analyses effectuées depuis à Arrissoules ont montré un retour en-dessous du seuil de tolérance.

En relation avec l'OFCO et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du canton de Fribourg (SAAV) pour identifier les sources en cause.

Conformément à la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels, les distributeurs d'eau sont tenus d'informer les consommateurs en cas d'écart de qualité de l'eau.

Prochaines étapes

La lettre de l'ARRIBRU sera publiée sur le site internet et affichage au pilier public. Le jeudi 16 janvier 2020, une séance d'information donnée par le SAAV à Fribourg pour les distributeurs d'eau (non publique). Un point de situation sera donné à chaque Conseil général. En cas de question : arribru@cheyres-chables.ch. M. Yvan Leuppi, président du comité directeur de l'ARRIBRU.

Eclairage public

Nous devons définir un concept global : marché public ou pas, investissement ou pas, réduction d'intensité ou pas, suppression de point ou pas et uniformisation ou pas.

Les succès du point de vue du bureau de l'administration communale :

- *Giratoire la Condémine : pose de la bande de roulement*
- *Chemin des Grèves : pose de la bande de roulement*
- *Chemin de la Bergerie : rénovation du chemin*
- *Pontages de fissures et colmatage de trous sur la route de Crevel*
- *Elaboration du millefeuille du réseau routier*
- *Remplacement de la gestion de commande des eaux usées STAP Crevel et Lagune*
- *Chemin-Neuf : goudronnage des banquettes*
- *Réaménagement de plusieurs banquettes à Châbles*
- *Réaménagement du ruisseau de la Croix*
- *Pose des candélabres LED aux abords des passages piétons RC 2500*
- *Rencontre avec la population pour des échanges sur la problématique de la sécurité routière (secteur Châbles et route de Crevel)*
- *Extension du réseau d'eau potable et défense incendie avec la création d'une nouvelle borne hydrante entre le chemin des Coûtes et la route de Vaularbel*
- *Pose d'une conduite sèche sous le pont côté Yvonand, secteur Cheyres*
- *Lancement de la révision des règlements « eau potable » et « épuration »*
- *Traitement de 22 dossiers de constructions soumis à la procédure ordinaire*
- *Traitement de 45 dossiers de constructions soumis à la procédure simplifiée*
- *Etude pour un nouveau système de chauffage à la grande salle de Cheyres*
- *Renouvellement et harmonisation du plan de clés des bâtiments communaux*
- *Pose de cylindres Sibox (tubes à clé) sur les bâtiments communaux*
- *Planification et début de réalisation du couvert espace détente au Crêt*
- *Rénovation de la buvette du tennis*
- *Création d'un vestiaire et d'une cafétéria dans le local voirie (containers)*
- *Pose de 3 défibrillateurs (école de Châbles, grande salle de Cheyres et Sarcelle)*
- *Démolition de la grange Moullet*
- *Participation au groupe de travail pour la réalisation du plan directeur régional (PDR)*
- *Mise à l'enquête préalable de la ferme communale à Châbles*
- *Lancement d'une vision sur les infrastructures communales*

Et ensuite les travaux en cours :

- *Chemin des Grèves : déplacement des boîtes aux lettres*
- *Parking du port : marquage et pose des barrières sur les places deux roues*

- Rue du Four : marquage des priorités de droite et indications du sens de priorité (demande d'autorisation au SPC)
- Port : plan de maintenance
- Champs Morax : réparation de la conduite cassée (changement ?)
- Miroirs : pose des miroirs sur les candélabres devant chez Volg
- Fin de la forêt à la route de Crevel (sur Yvonand) : pose de barrières
- Ecole Cheyres : pose de barrières
- Grande salle Cheyres : curage des conduites EU sous la grande salle
- Rénovation de la place de jeux de Châbles
- Réalisation du couvert espace détente au Crêt
- Mise à l'enquête et installation d'un nouveau système de chauffage à la grande salle de Cheyres
- Changement de l'éclairage de la Sarcelle à Cheyres
- Finalisation des travaux de réaménagement du ruisseau de la Croix

M. Fabien Monney a préparé un diaporama automatique. Tout d'abord, les travaux chronologiques du ruisseau de la Croix. Suivi de la rétrospective des travaux exécutés jusqu'à ce jour à la place de détente du Crêt à Châbles.

Mme Krisztina Prébandier

Le questionnaire sur ce qu'on vous a promis va arriver avant Noël sous vos sapins. Suite à votre acceptation sur l'étude des infrastructures communales, nous avons sélectionné un bureau pour faire cette étude, Urbasol à Givisiez, nous avons finalisé cette semaine le questionnaire que nous allons envoyer à toutes les personnes habitants notre commune, nous vous invitons à remplir ce formulaire, car nous sommes très motivés de lire ce que vous avez à dire. La deuxième étape sera la consultation du Conseil général et après la consultation de la population avec des ateliers. On prévoit également que ce questionnaire soit rempli par voie électronique.

Mme Pascale Arnold

En octobre je vous ai parlé du mémo déchets, celui-ci est en impression actuellement et vous sera distribué en début d'année.

Le 1^{er} juillet 2020, la crèche les P'tits Potes sera reprise par la commune de Cheyres-Châbles. Vous avez pu constater l'intégration du budget de la crèche dans le document des budgets 2020 de la commune.

Le 11 novembre dernier, nous avons rencontré Mme Künzli du SEJ afin de nous informer de la marche à suivre.

Nous devons dans un premier temps dissoudre l'Association des P'tits Potes ; pour cela, une assemblée extraordinaire sera organisée, la date sera communiquée au premier trimestre 2020. Dès que la dissolution aura été votée, nous devons faire une nouvelle demande d'exploitation au nom de la commune. En parallèle, un règlement de portée générale (que vous devrez accepter en assemblée) et un règlement d'application devront être élaborés. Bien-sûr, les contrats des employées et leur cahier des charges devront être revus.

Après avoir parlé des tout petits, faisons un grand saut pour rejoindre les seniors. Ceux-ci ne seront pas oubliés car si du côté des soins l'association des communes pour le médico-social a déjà bien travaillé en créant un réseau pour se mettre en conformité avec la loi sur les prestations médico-sociales, au niveau communal, nous devons élaborer un concept Senior+. Ce document nous permettra de faire un état des lieux et d'évaluer les besoins de la population âgée, de déterminer les domaines d'actions et les objectifs communaux, détailler les mesures et leur financement...

L'objectif de la politique cantonale est de veiller à l'intégration des séniors dans la société, favoriser leur autonomie, et prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Après ce menu 2020 qui sera intergénérationnel, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter des belles fêtes en famille et vous donner rendez-vous l'année prochaine.

Mme Dominique Rosset Blanc.

Je vous remercie de votre cadeau, de la part des écoles notamment puisque grâce à l'acceptation de ce budget, les écoles vont pouvoir connaître camp de ski, activités, etc... enfin tout ce qui fait partie de la vie de notre cercle scolaire. À ce propos, sachez que notre cercle scolaire vient d'inaugurer un nouveau site : cheyreschables.freeweb.ch.

Nous avons fait cet automne une évaluation auprès des familles en matière d'accueil de la petite enfance aux enfants scolarisés, les questionnaires sont revenus, nous sommes en train de les étudier.

Le président remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

7. Informations du Conseil général

7.1 Rapport de la commission de bâtisse – ferme communale

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président donne la parole à **M. Stéphane Rey**.

J'ai le plaisir de siéger dans la commission et de pouvoir vous présenter ce soir notre rapport sur l'avancée des travaux de la commission de bâtisse de la ferme communale.

Pour rappel, je commencerai par remercier mes collègues de la commission, qui est composée de 8 membres ; au niveau politique : Mme Christina Darcey, vice-présidente, Mme Krisztina Prébandier, M. Fabien Monney, M. Jonas Brülhart et votre serviteur. Cette commission est également renforcée par M. Romain Cuany, responsable technique de la commune, M. Olivier Chablais, architecte et M. Olivier Fischer, architecte.

Je remercie le Conseil communal et le Conseil général pour la confiance qui nous est donnée dans ce mandat.

Le but de cette présentation est de donner aux Conseillers généraux ainsi qu'à la population un aperçu de l'avancée des travaux de la commission. A ce stade, il n'y a pas encore d'action concrète entreprise sur le terrain, on est beaucoup dans l'administratif. J'espère que cette présentation vous donnera un aperçu qui vous sera utile.

Un aperçu de l'agenda ; les tâches effectuées, les décisions prises, l'état actuel et les prochaines échéances importantes.

A ce jour, nous avons siégé 7 fois entre le 23.05.2019 et le 28.10.2019, cela représente une séance de 2h00 à 2h30 toutes les trois semaines dont deux séances de vision locale qui ont été organisées. Au menu des séances nous avons défini le planning provisoire, consulté le SBC (Service des Biens Culturel) puisque le bâtiment est classé en catégorie B, nous avons procédé à des sondages, nous avons mis en soumission les prestations d'ingénierie et organisé des visites de crèches à Payerne et Grandsivaz pour se donner des idées et voir les bonnes pratiques qui étaient à prendre.

A noter que les travaux de définition de la typologie et l'aménagement de la crèche sont menés en étroite collaboration avec le SEJ (Service de la jeunesse) Mme Künzli et la direction de la crèche Mme Bellatalla.

La mise à l'enquête préalable a été lancée le 10 septembre et avec l'aide des ingénieurs civils et CVC nous avons lancé des études de faisabilité pour un accès à la ferme et pour un CAD (Chauffage à Distance).

Les principales décisions prises par la commission sont : la décision de travailler sur la base d'un contrat de type KBOB pour les prestations d'architectes, nous avons adjugé les prestations d'ingénieurs aux bureaux suivants : pour le génie civil, le bureau Küng de Payerne, pour la partie CVC (Chauffage et énergie), le bureau BESM de Granges-Marnand et comme ingénieur électricien, le bureau Christian Risse à Fribourg.

Nous avons travaillé sur la topologie des appartements et validé celle-ci, une stratégie pour la mise à l'enquête a été élaborée pour nous permettre de répondre au plus près aux exigences du SBC tout en répondant au cahier des charges qui nous a été donné (conservation d'un escalier de pierre dans la partie habitation et implantation d'un ascenseur). Nous avons tenu compte des projets connexes, notamment une étude sur la sécurité de la route des Mussillens menée par le CC. Cela nous a amenés à lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un accès par le nord.

Les décisions les plus importantes à ce jour sont le lancement de la mise à l'enquête préalable le 10 septembre et le 21 novembre ; nous avons reçu le préavis du canton, le financement pour l'accès par la route de la Chapelle vous sera présenté en 2020, je vous remercie d'ailleurs pour l'acceptation du budget, nous affinons actuellement l'aménagement de la crèche et l'établissement du devis général est en cours, celui-ci vous sera présenté début 2020 et nous aurons à ce moment-là une estimation plus précise des coûts du projet.

La taille des appartements a été légèrement redimensionnée pour s'adapter au mieux au public cible (personnes âgées ou des couples jeunes). Dans l'ancienne habitation, des appartements de 2,5 et 3.5 pièces seront desservi par un ascenseur. Dans la partie rurale deux duplex de 3.5 pièces seront aménagés. A noter que la surface totale des appartements représente 395 m², la surface totale de la crèche représentant 350 m² (répartition environ égale).

Une maquette a été réalisée afin de nous permettre de nous rendre compte des particularités de la ferme. Il s'avère que c'est un élément très intéressant, cela nous permet d'anticiper d'éventuels problèmes et aussi cela facilite fortement les discussions, notamment avec le SBC.

Quelques photos sont montrées.

La maquette vous sera présentée lors de la présentation du devis général, en début d'année prochaine.

Concernant l'accessibilité, initialement dans le premier projet, le parking était prévu le long de la route des Mussillens. On s'est aperçu que cela conférait un conflit avec la route, une sortie difficile. Une étude a été menée par le Conseil communal et en discutant avec le bureau Team+, on a choisi d'aborder une autre variante ; un accès depuis le nord. Cela nous permet de fluidifier le trafic entre les gens et le personnel de la crèche (parking à l'arrière de la ferme et maintien du dépose-minute à l'avant le long de la route des Mussillens). Cette variante a déjà reçu un préavis favorable du Service de la mobilité. Reste à concrétiser cet accès.

Le résultat de l'étude de faisabilité menée par l'ingénieur civil montre le résultat et le profil de la rampe d'accès (la pente maximale étant déterminante).

Sur les photos du talus actuel, vous pouvez constater que l'emprise est minimale :

- *La rampe d'accès permettant de valoriser le talus actuel*
- *L'enrochement soutenant le terrain de foot sera remplacé par un mur de soutènement*

Voici maintenant le plan de la crèche ; sur la gauche, l'emplacement réservé au groupe des bébés avec deux dortoirs, la nurserie, la zone d'accueil et la zone de jeux. Du côté de la route des Mussillens : l'administration, la zone réservée au personnel. Sur la droite, l'emplacement des plus grands. Dans le bûcher le réfectoire et la cuisine, au centre la grange.

Ceci est le projet actuel, mais je pense qu'il y a encore de l'eau qui va couler sous les ponts avant de valider cela. Prenez cela comme un projet.

La capacité de la crèche varie selon le nombre de groupes d'âge entre 22 et 29 places, une fourchette qui est faisable.

Une étude des besoins actuellement lancée par le CC permettra de choisir la variante adaptée aux besoins de notre communauté.

Les prochaines échéances importantes seront au printemps 2020 avec le lancement de la mise à l'enquête, il y a encore beaucoup de discussions sur le choix du système de chauffage. La commission se réunit ce jeudi pour discuter de cette option de chauffage. Ensuite nous allons élaborer le devis général et comme indiqué toute à l'heure, ce devis général sera présenté ici afin de valider l'ensemble du projet.

En parallèle, ce qui concerne l'aménagement de la crèche, aménagement extérieur, il reste du travail, c'est assez intensif, donc je remercie mes collègues de travail pour la collaboration qui se passe vraiment très bien. Je suis très motivé, tout le monde l'est d'ailleurs.

On espère, si tout se passe bien, de démarrer les travaux en été 2020.

Le président remercie M. Rey.

7.2 Divers

Le président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

En séance du 19 novembre, M. Cornioley, responsable des routes communales, nous a commenté l'investissement réalisé du giratoire de Vaularbel, dont nous avons reçu les informations en fin septembre. Le projet avait débuté en 2013 et s'est terminé cette année. Le Conseil général de l'époque avait validé l'objet avant la mise à l'enquête. Le bureau des ponts et chaussées a imposé une visibilité minimale pour le giratoire. Un mur de soutènement pour retenue de terre qui n'était pas prévu. Pour la gestion du projet, quatre Conseillers communaux se sont succédés. On constate qu'on a économisé sur le gros œuvre, en revanche les honoraires sont bien plus hauts que prévu (+ CHF 46'000.00). Sachant qu'il y aurait un dépassement de budget (par ex. le mur), le Conseil communal n'a pas informé proactivement la commission financière.

De plus, un projet de plus de 2 ans devrait être revu et remis à jour, un responsable technique devrait assurer le suivi pour éviter de mauvaises surprises. En résumé, c'est fait avec un dépassement de 7 %.

La commission financière constate également que certains investissements proposés en séance du Conseil général, comme par exemple en ce jour la réparation de routes, ne figurent pas au budget, malgré une planification possible.

Pour terminer, la commission financière vous rend attentifs que les charges liées vont à l'avenir peser lourdement dans le budget communal (home, école secondaire, hôpital intercantonal...).

Une réflexion sur la nécessité et la priorité des investissements proposés sera de mise pour le futur si nous voulons garder une commune en bonne santé financière.

La commission financière et moi-même remercions notre exécutif, ainsi que l'administration communale pour toutes les informations et le travail fournis et nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Jean-Christophe Sauterel – commission de naturalisations

La commission de naturalisations s'est réunie une fois depuis notre dernière séance du Conseil général en date du 4 décembre pour étudier le dossier d'un habitant de Cheyres qui a déposé sa demande de naturalisation et la semaine prochaine la commission aura le plaisir de rencontrer ce candidat pour ensuite transmettre son préavis au Conseil communal.

Mme Krisztina Prébandier – commission d'aménagement du territoire et de l'énergie

La commission d'aménagement du territoire travaille sur les projets qui sont autorisés par le Canton et nous sommes un petit peu bloqués avec le plan d'aménagement cantonal. On attend des nouvelles. On relance régulièrement qu'on puisse avancer, car on est bloqué à Fribourg et on espère ne pas être bloqué plus longtemps parce que toutes les constructions sont dans la nuit, on ne voit pas très clair.

M. Stéphane Rey – commission de bâtisse de la ferme communale

Tout a été dit.

Le président remercie les président(e)s des commissions et passe au point suivant.

8. Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

M. Florian Monney

J'aimerais revenir sur le salaire des patrouilleurs scolaires. Volontairement, je ne suis pas intervenu dans le budget de fonctionnement parce que je n'allais quand-même pas refuser le budget de fonctionnement, tout un budget pour un si petit montant. Pierre-Yves tu nous as expliqué, si j'ai bien compris, qu'en fait ce montant a été mis au budget parce que vous n'avez pas trouvé de bénévoles pour faire les patrouilleurs scolaires. Je pose d'abord une question : j'imagine que ce projet de patrouilleurs scolaires est une demande de parents d'élèves ? Réponse positive du Conseil communal. Je pense donc, qu'une fois de plus, on demande, mais personne ne veut s'investir. Ne croyez pas que je suis contre la sécurité, pas du tout. J'imagine qu'à Cheyres c'est pareil qu'à Châbles ; les parents amènent les enfants avec la voiture à côté du bus, donc première chose si on veut plus de sécurité, on envoie les enfants à pied. On diminuera le nombre de voitures sur les routes et cela sera moins dangereux de traverser. Les plus petits, en tant que grand-père j'accompagne de temps en temps ma petite-fille, donc on les accompagne, pas besoin de patrouilleurs scolaires pour les faire traverser la route. Les enfants de l'accueil extrascolaire, si mes renseignements sont exacts, sont accompagnés pour aller à l'accueil, donc pas besoin de patrouilleurs scolaires. En ville, il y a beaucoup plus de circulation, j'étais à Yverdon à 16 heures et je n'ai pas vu de patrouilleurs scolaires. Je crois qu'on peut apprendre aux enfants à traverser la route, qu'on a des passages piétons, personnellement une rémunération pour les patrouilleurs scolaires, je suis vraiment opposé.

M. Philippe Rapo

Concernant les comptes du giratoire, j'ai bien entendu les informations du Conseil communal et du président de la commission financière. J'ai bien pris note du dépassement global de 7.2 %. Heureusement, le Conseil communal a négocié un forfait dans le poste du génie civil pour une économie de 47'000.00. Cependant, moi je déplore quand-même ces 130'000.00 de dépassement soit 17 % dans 4 postes, dont celui des ingénieurs + 43 %. Pour la petite histoire, j'aimerais juste rappeler à tout le monde, que dans les années 90, même avant, tout terrain à droite en direction d'Estavayer était libre de construction et plat. Il n'y avait pas de problème de sécurité concernant les habitants de Vaularbel étant donné l'excellente visibilité. Dans les années 2000, c'est la commune qui permet des constructions de plusieurs villas et autres appartements. Personne n'intervient lorsque ces derniers rehaussent le terrain. Personnellement je croyais que c'était de la terre végétale qui allait être remise en place après la construction. Fin 2012, le Conseil communal met au budget un giratoire pour la sécurité des habitants de Vaularbel. Qui sera également essentiel pour la route de contournement pour la route du Moulin le long de la ligne de chemin de fer. Le 27 mai 2013, le Conseil communal nous présente un budget de CHF 945'000.00, le projet est refusé à cause du coût exorbitant. Quelques mois plus tard, le 4 novembre, le budget est ramené à CHF 765'000.00 dont 35'000.00 de participation probable du Canton, qui n'a jamais été donnée, ainsi que la diminution drastique de l'aménagement du rond-point. Le Conseil communal, par la voix de M. Henchoz, paysagiste, nous informe qu'il n'y aura pas de dépassement. Le Conseil général accepte cet investissement. Le 7 juillet 2014, le Conseil communal nous informe que le Canton demande des modifications et de ce fait, le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs afin de répondre aux exigences du Canton et en précisant que si les coûts dépassaient l'enveloppe budgétaire, le projet serait abandonné. Le 1^{er} mai 2017, trois ans après, le Conseil communal reconferme qu'il n'y aura pas de dépassement. Le 2 octobre 2019, on reçoit le décompte du giratoire, avec 7.25 de dépassement, sans parler du prix du totem. D'autre part, la route de contournement ne pourrait vraisemblablement pas être réalisée à cause du tracé qui passerait à travers une source. Aujourd'hui le Conseil communal répond qu'il n'est pas l'initiateur du projet, on l'a entendu, il y a eu quatre Conseillers communaux qui se sont succédés sur le cas, et que le Conseil général avait validé avant la mise à l'enquête. De plus, il y a eu encore la construction d'un mur de soutènement en négociant 14 m² au propriétaire à qui nous avons laissé rehausser son terrain à l'époque. Donc, les 14 m² nous coûtent juste 2'428.00 le m². Je pense que nous devrions être plus strictes à l'avenir et de contraindre l'exécutif de demander en amont les dépassements budgétaires, mais surtout de ne pas commencer un projet si ce dernier ne se réalise pas rapidement, sans faire une mise à jour du budget. Le Conseil général ne devrait pas accepter cette manière de faire et devrait montrer un signal clair et fort afin que cela ne se produise plus à l'avenir. Dans certaines communes, le dépassement budgétaire fait l'objet d'analyses et d'investigations et les responsables avertis.

Mme Magali Chanez

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Conseil communal pour le travail effectué durant toute cette année. On sait qu'ils ont une tâche compliquée et on voit que les mandats sont complexes même si on est bien d'accord on a des choses à améliorer. J'avais juste une remarque concernant les décorations de Noël. Pour ma part, je suis très étonnée qu'on les mette aussi tôt. Cette année, on a commencé à les mettre le 20 novembre et on parle beaucoup d'éclairage, on parle d'économiser, et pour moi ça va complètement à l'encontre de ça, je sais qu'il y a le marché de Noël à Châbles la semaine d'après, mais il a lieu la journée donc pour moi ce n'est pas nécessaire d'avoir des éclairages de Noël à ce moment-là. On les met de plus en plus tôt et on les enlève de plus en plus tard. Pour moi ce serait suffisant de les installer le 1^{er} décembre et de les enlever le 15 janvier.

M. Yves Chanez

Je prends la parole au nom du groupe Châbles, nous avons constaté que l'entretien du bâtiment communal de Châbles laisse à désirer. Comptoir frigorifique pas dégivré, prises murales sans plaque de protection, peinture de certaines fenêtres à refaire, toilettes au sous-sol dans un état déplorable et j'en passe. Nous aimerions que la personne responsable des bâtiments au Conseil communal fasse un état des lieux avec la personne responsable de l'entretien et de faire le nécessaire au plus vite. Il en va de la sécurité des enfants et des utilisateurs. Il ne faut pas que ce bâtiment important de la vie sociale du village et qui est loué à de nombreuses reprises devienne insalubre. C'est aussi l'image de la commune.

Est-ce que quelqu'un au Conseil communal est au courant de cela ?

Le Conseil communal a pris bonne note.

Mme Céline Michel

Concernant les travaux de la route de Crevel, le ruisseau, est-il possible d'avoir plus d'information au sujet de la terre polluée trouvée sur le site ?

Réponse de M. Fabien Monney il y a 37 m³ de terre polluée trouvée le long du chenal, il y a un surcoût d'environ CHF 2'000.00 pour les examens et pour mettre la terre en décharge. Je ne sais pas de quand ça date, bonne question, car avant il y avait la forêt, elle a été trouvée le long du chenal.

M. Philippe Rapo

Je demande vraiment depuis 2011 que le Conseil communal travaille avec un plan financier à cinq ans avec les mêmes constantes et le 18 novembre la commission financière nous a remis la dernière version qui couvre la période 2017-2021. Moi je sais bien qu'il n'y a pas d'obligation de faire un périmètre constant, j'ai souci que cet instrument est réservé au Conseil communal et est remis à la commission financière pour information uniquement, je sais également que la plupart des communes ne l'autoriseraient pas, mais vraiment c'est le meilleur outil pour la gouvernance à long terme. A quoi ça sert de mettre à jour une planification qui recouvre uniquement la législature en cours. A quoi cela sert d'avoir fin 2019 un programme d'investissements sur 2020 et 2021 seulement. Moi je demande juste que le Conseil communal pense dorénavant à travailler avec un tel outil puis je demanderais au Conseil général de veiller à cela et de faire une proposition dans ce sens avant la fin de cette législature. Un grand merci de votre compréhension.

M. Sven Heberling

Je reviens sur la proposition que j'avais faite l'année passée en 2018 par rapport à l'étude d'organisation d'un transport public durant le week-end, j'aurai voulu savoir si le Conseil communal a avancé sur le sujet ?

M. Christian Cornioley

On a fait la première étape, on a reçu le comptage, car avant de développer le week-end, c'est se poser la question sur les arrêts et c'est vrai que malheureusement on se fait un petit peu peur quand on reçoit les comptages de bus. On est sur l'analyse de la situation.

M. Sébastien Bise

Au nom du bureau j'ai encore une question qui s'adresse au Conseil communal, on a toujours en suspend la proposition de M. Louis Bersier qui n'a pas été répondue. Est-ce qu'une réponse peut être donnée ce soir ? La proposition d'accès sur la parcelle 2..., de tête je ne sais plus ...derrière l'école de Cheyres.

M. Christian Cornioley

Je suis un peu démuni parce qu'on est tous conscients entre guillemets de la problématique. Je me suis personnellement approché de la gérante de chez Volg parce que la demande de Louis est très intéressante, avec la rénovation de l'ECU, on sait que le propriétaire a des places de parc, diminution de places de parc. La question est : est-ce qu'on coupe trois bouts de jardin ou bien on créer des places de parc. On arrive toujours à la même conclusion, faire un règlement. On a une problématique de stationnement autour de la grande salle, au magasin, au port, donc poser un règlement de stationnement serait déjà une bonne chose. L'étude serait d'englober tout le monde. Si j'accule tout ce que j'ai entendu ce soir, est-ce qu'on doit investir pour mettre des places de goudron à cinquante mètres alors qu'il y a cinquante mètres à pied à faire de plus ? A un moment donné, il faut être cohérent sur les plans. Aujourd'hui la nécessité c'est un règlement sur le stationnement.

Le président remercie M. Cornioley pour cette réponse et demande à M. Bersier s'il souhaite maintenir sa proposition. Réponse positive de M. Bersier.

M. Stéphane Rey

Je ne sais pas à qui je dois m'adresser, si c'est le bureau ou le Conseil communal. On a pas mal de tracasseries avec le serveur. On a un outil fantastique qui fonctionne, mais on a pas mal de problèmes d'accès. Des gens n'ont pas d'accès à ce qu'ils devraient avoir et d'autres ont accès à ce qu'ils ne devraient pas. Est-ce que quelqu'un peut nous aider et régler une fois pour toute ces problèmes. On a des bons outils et investi beaucoup là-dedans, il serait bien que cela fonctionne.

Le président rétorque que le bureau prend note de cette remarque et explique qu'un travail est fait depuis quelque temps, sans trouver la bonne solution.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, le public qui a répondu présent ainsi que la presse et invite toutes les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié. Il souhaite également de très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous. Il clôt la séance à 22h42.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Sébastien Bise

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 11 décembre 2019

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 16 mars 2020 à 20 heures à Cheyres.